

## ADHESION DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES - BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER - ANNEE 2025

### DELIBERATION DEL-2026-03/n°14

Le mardi 24 mars 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 11 mars 2026, s'est réuni dans la salle de la Mairie des Gonds, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Excusé	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée – Pouvoir à M. MARTIN	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Présente	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAULT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Excusée
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes		Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à Mme DESPREZ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

**COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort		Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Excusée		

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

## ADHESION DES COLLECTIVITES NON AFFILIEES AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES - BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER - ANNEE 2025

### DELIBERATION DEL-2026-03/n°14

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que dans le cadre du socle commun, les missions proposées aux collectivités non affiliées sont :

- **Secrétariat du conseil médical,**
- **Assistance juridique statutaire et fonction de référent déontologue,**
- **Assistance à la fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR),**
- **Assistance au recrutement et accompagnement individuel à la mobilité des agents hors de la collectivité d'origine,**
- **Désignation d'un référent laïcité.**
- **Les onze collectivités adhérentes versent une contribution fixée à 0,15% de leur masse salariale, dans la limite du coût réel des missions exercées.**

Précisant que le coût réel calculé est fonction des différentes demandes et dossiers reçus :

Collectivité	Assistance au recrutement accompagnement individuel de la mobilité		Assistance juridique statutaire (en minutes)	Conseil médical (nombre de dossiers présentés en instance)	Référént déontologue et laïcité (nombre de dossiers)
	Assistance sur des dossiers spécifiques (en minutes)	Nombre d'opérations sur le site Emploi Territorial			
Ville de La Rochelle	0	127	0	91	1
Ville de Saintes	0	63	70	21	0
Conseil départemental	30	375	170	111	6
Ville de Rochefort	0	193	0	33	4
CCAS de La Rochelle	50	55	20	47	0
CDA de La Rochelle	485	181	0	33	9
CCAS de Saintes	0	14	0	15	0
SDIS	0	51	95	16	1
Ville de Royan	0	51	0	16	1
CCAS de Royan	0	3	0	10	0
CCAS de Rochefort	0	2	0	4	0
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>1.115</b>	<b>355</b>	<b>397</b>	<b>22</b>

Que la comparaison entre les cotisations perçues et le coût réel des missions assurées pour le compte des collectivités adhérant au socle commun est représentée comme suit :

Collectivité	Coût réel des missions	Contributions 2025	Solde
Ville de La Rochelle	26.566,76 €	54.828,00 €	<b>28.261,24 €</b>
Ville de Saintes	6.465,69 €	15.764,00 €	<b>9.298,31 €</b>
Conseil départemental	36.157,04 €	103.188,00 €	<b>67.030,96 €</b>
Ville de Rochefort	12.112,47 €	15.504,00 €	<b>3.391,53 €</b>
CCAS de La Rochelle	13.552,53 €	16.989,00 €	<b>3.436,47 €</b>
CDA de La Rochelle	13.800,25 €	43.902,00 €	<b>30.101,75 €</b>
CCAS de Saintes	4.264,09 €	6.553,00 €	<b>2.288,91 €</b>
SDIS	5.270,87 €	25.238,00 €	<b>19.967,13 €</b>
Ville de Royan	5.186,69 €	15.830,00 €	<b>10.643,31 €</b>
CCAS de Royan	2.779,81 €	2.432,00 €	<b>-347,81 €</b>
CCAS de Rochefort	1.119,87 €	1.380,00 €	<b>260,13 €</b>
<b>Total</b>	<b>127.276,07 €</b>	<b>301.608,00 €</b>	<b>174.331,93 €</b>
<b>A rembourser</b>			<b>174.679,74 €</b>

Considérant que compte tenu de l'appel prévisionnel effectué en 2025, le montant total des cotisations versées s'élève à **301.608,00 €** au titre de l'année 2025 ; que le coût réel des missions s'élève à **127.276,07 €** ; qu'ainsi, le Centre de Gestion sera amené à reverser **174.679,74 €**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- Approuve le bilan administratif et financier pour l'année 2025.

**Rapport n°14**

**Délibéré le 24 mars 2026**

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2026.

**Le Président**

**Alexandre GRENOT**

